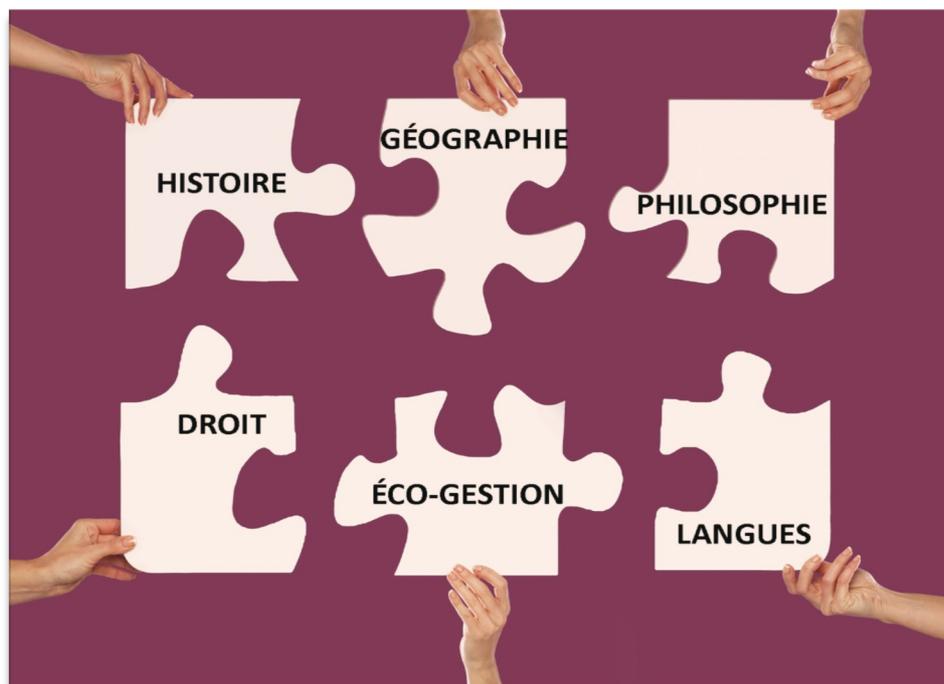


Livret des études

DEUXIÈME ANNÉE SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES



2017-2018

Vous êtes inscrit(e) en deuxième année de licence Sciences Sociales, parcours SHA (Sciences Humaines Appliquées), à **l'UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de vos enseignements.

Gardez-le précieusement!

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier des activités pédagogiques de l'Université Grenoble Alpes	2
Les objectifs de la formation	3
Contrôle des connaissances	4
Tableau récapitulatif de la seconde année de licence SHA	6
Descriptif des enseignements	7
1 ^{er} semestre	7
2 ^e semestre	11
Règlement des études SHA	15
Tableaux MCC	23

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

1^{er} semestre 2017/ 2018

DÉBUT DES COURS :	Lundi 18 septembre 2017 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 22 décembre 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

2^e semestre 2017 / 2018

DÉBUT DES COURS :	Lundi 22 janvier 2018 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 4 mai 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018

2^e session du 1^e et du 2^e semestre à partir du lundi 11 juin 2018

JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1^{er} novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1^{er} mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

NOËL : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

HIVER : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

PRINTEMPS : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence SHA, par sa pluridisciplinarité, a pour objectif de construire des compétences croisées et transférables, qui peuvent être mises en œuvre dans différents secteurs professionnels et élargissent le choix des débouchés. Il s'agit de développer une double approche :

- Théorique, en mettant les sciences humaines au service de la compréhension de la société et de ses évolutions ;
- Opérationnelle, en vous préparant, de manière progressive sur les trois années, à votre insertion professionnelle. Cette préparation passe par la réalisation d'un stage d'observation participative suivi d'un rapport de stage.

Les compétences privilégiées :

- **Penser à l'écrit, convaincre à l'oral : une capacité à argumenter.** Une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale apporte la confiance en soi et la capacité à collaborer avec les autres, elle permet la valorisation de son identité et de ses compétences, ainsi que le partage des connaissances.
- **Savoir apprendre et penser en anglais.** Outre les cours de langue, le vocabulaire et le raisonnement spécifiques à chacun des champs disciplinaires sont acquis à partir de cours en anglais dispensés en géographie, histoire et philosophie (24h / discipline).
- **Articuler la pensée et l'action.** Mettre en pratique les connaissances théoriques à travers une action professionnelle sous la forme d'un stage de trois semaines minimum, pouvoir travailler en autonomie et en responsabilité au service d'un projet.
- **Donner du sens à l'action professionnelle.** Lier la pratique du stage et l'aspect théorique des cours et vous permettre ainsi d'analyser votre pratique professionnelle ; être en mesure de s'abstraire d'une situation, de s'auto-évaluer et de se remettre en question pour apprendre et évoluer.
- **Des débouchés professionnels élargis :** cette formation permet aux titulaires du diplôme de travailler dans des domaines très variés, en entreprise comme dans la fonction publique, avec une formation complémentaire adaptée : les collectivités territoriales, les organismes internationaux, la culture, les services ressources humaines des entreprises, les services internationaux, les groupements professionnels, les services d'aménagement du territoire, les bureaux d'études, l'édition, les librairies, etc.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

CONTROLE CONTINU (CC) :

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Votre présence aux CM et aux TD est obligatoire. En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez le valider : votre absence sera donc sanctionnée par un zéro.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant se voit attribuer la note 0.

L'absence doit être justifiée par des circonstances exceptionnelles acceptées par le Président du jury sur pièces justificatives.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant » ce qui entraînera l'incapacité de calculer un résultat (invalidation de l'année).

Si des impératifs vous empêchent d'assister régulièrement aux cours et aux TD, la responsable de la licence SHA peut vous accorder une dispense d'assiduité. En ce cas, vous renoncez aux bénéfices du contrôle continu. Les étudiants boursiers ne peuvent en aucune manière être dispensés. Il n'est pas possible de changer de régime en cours de semestre, sauf cas exceptionnel dûment certifié et agréé par la responsable de la licence SHA.

ATTENTION : Votre demande de dispense devra être déposée avant le **15 octobre 2017** au service de scolarité du département pour le premier semestre et avant le **15 février 2018** pour le second.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session principale en fin de chaque semestre et une session de rattrapage (2^e session) au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre. Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** en ligne sur le site web de l'UFR ARSH.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH et mis en ligne sur l'ENT de l'UGA (onglet « emploi du temps »). Vous les recevez également sur votre adresse mail UGA.

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque UE, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième session d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde session !

LA SECONDE SESSION VOUS OFFRE UNE NOUVELLE CHANCE.

La seconde session offre une deuxième chance aux étudiants qui ont obtenu moins de 10/20 à l'année. Autrefois appelée « session de rattrapage » elle aura lieu cette année à partir du 11 juin 2018 pour le premier **ET** pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

- 10/20 à l'année = année validée = pas de seconde session d'examens
- Il y a compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ;
- Il y a compensation entre les UE d'un même semestre ; (moyenne des notes affectées de leur coefficient)
- Exemple n° 1 : $UE2=12*2- UE3=8*2 = 10$ - TOTAL= 10/20 = semestre validé
- Exemple n° 2 : Semestre 1 = 8 (ajourné) et Semestre 2 = 12 (admis) TOTAL = 10/20 = année validée
- 10/20 à un semestre = semestre validé = pas de seconde session d'examens

Si le résultat de l'année est inférieur à 10, l'étudiant **DOIT REPASSER** à la seconde session **toutes les UE inférieures à 10 dans le (s) semestre (s) non validé (s)**

La note de la seconde session remplacera la note de la première session (même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, il ne repasse que la matière à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde session. Seul compte l'examen final de la seconde session.

Les résultats sont uniquement consultables via l'ENT de l'UGA (résultats aux examens) dès que possible après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le ! **Aucune réclamation n'est acceptée au-delà d'un délai de 10 jours après publication des résultats.**

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SECONDE ANNÉE DE LICENCE SHA

ANALYSE DU MONDE CONTEMPORAIN

L2 : Société et territoires

SEMESTRE 1					
UE 1 <i>coef. 5</i>	DISCIPLINAIRE	Géographie sociale ET Histoire	48h CM	48h TD	14 crédits
UE 2 <i>coef. 3</i>	DISCIPLINAIRE COMPLEMENTAIRE	Droit	24h CM		4 crédits
UE 3 <i>coef. 2</i>	LANGUES	Anglais Langue vivante 2		48h TD	6 crédits
UE 4 <i>coef. 1</i>	TECHNIQUES	Informatique appliquée ET Projet Personnel et Professionnel		34h TD	3 crédits
UE 5 <i>coef. 2</i>	OPTION	Spécialisation (histoire, géographie ou philosophie)		24h TD	3 crédits
SEMESTRE 2					
UE 6 <i>coef. 5</i>	DISCIPLINAIRE	Géographie sociale ET Philosophie	48h CM	24h TD	14 crédits
UE 7 <i>coef. 4</i>	DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRE	Droit Économie	48h CM		4 crédits
UE 8 <i>coef. 2</i>	LANGUE	Anglais		24h TD	3 crédits
UE 9 <i>coef. 1</i>	TECHNIQUES	Informatique appliquée ET technique de communication orale		36h TD	3 crédits
UE 10 <i>coef. 2</i>	OPTIONS	Spécialisation (histoire, géographie ou philosophie) Option (langue possible)		48h TD	6 crédits

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

1^{ER} SEMESTRE

UE1 DISCIPLINAIRES OBLIGATOIRES HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE SOCIALE (96H CM/TD – 14 ECTS)

❖ HISTOIRE

ANNE-MARIE GRANET-ABISSET

STEPHANE GAL

Territoire – Paysage – Environnement (XVe – XXIe siècle)

Que font les peuples avec les lieux qu'ils habitent ? Ce cours se propose d'aborder trois thèmes complémentaires liés aux manières dont les sociétés occidentales ont appréhendé l'espace, leur territoire et leur milieu au cours de l'histoire. Le choix a été de situer ce cours dans le temps long des périodes modernes et contemporaines soit depuis le XVI^e siècle. Nous montrerons que les questions environnementales ne sont pas seulement un sujet d'actualité mais s'inscrivent dans la durée. Elle concerne l'ensemble des relations des hommes à leur territoire, dans la façon dont ils habitent, gèrent, transforment, adaptent l'espace qui est le leur ou qu'ils veulent conquérir ou encore qu'ils se représentent. Nous aborderons entre autres, la dynamique du tracé des frontières, les regards portés sur l'espace et ses usages politiques ou sociaux, les identités paysagères, l'éveil progressif de la sensibilité à un environnement et à sa protection, les modifications apportées par des activités économiques comme le tourisme, etc.

Évaluation : contrôle continu et contrôle terminal, écrit/oral

Bibliographie indicative

Daniel NORDMAN, *Frontière de France. De l'espace au territoire XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

Michel PERIGORD, Pierre DONADIEU, Régis BERTRAND, *Le Paysage*, Paris, Armand Colin, 2012.

Jean-Robert PITTE, *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours*, Paris, Texto, 2015 (5^{ème} édition).

François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16-20 siècle)*, Ecole des Hautes Etudes en sciences Sociales, 2004.

Stéphane GAL, et Anne-Marie GRANET-ABISSET, (dir.) *Les territoires du risque. Environnement, Villes et montagnes*, Presses Universitaires de Grenoble, 2015, 368p.

Anne-Marie GRANET-ABISSET et René FAVIER (dir.) *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, CNRS-MSH-Alpes, 2000, 288 p.

❖ GÉOGRAPHIE SOCIALE

SYLVIE DUVILLARD

Gestion de l'espace et aménagement des territoires : acteurs et échelles d'intervention

A l'origine profondément ancrée dans le politique et l'institutionnel, la notion d'aménagement du territoire évolue. Alors qu'aujourd'hui l'Etat nation doit de plus en plus compter avec les régions, l'Europe en construction et la mondialisation, l'aménagement du territoire se complexifie, s'enrichit d'une approche plus socio environnementale que strictement institutionnelle. Les acteurs se diversifient sous l'effet entre autre de la décentralisation. De locale à européenne, les échelles spatiales dégagent les choix de la société en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Les étudiants étudieront dans le cadre des TD des cas concrets de projets d'aménagement aux différentes échelles (éco quartiers, mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Etc.), afin d'en

comprendre à la fois les enjeux, les acteurs et les conditions techniques nécessaires à la réalisation du projet.

Évaluation : les modalités de contrôle de connaissances vous seront communiquées ultérieurement.

Bibliographie indicative

EMELIANOFF et ALII, 2009, *Dictionnaire de l'Aménagement du territoire ; états des lieux et prospective*, Belin.

J. YVES, M. VANIER, 2008, *La France, aménager les territoires*, A. Colin.

M. VANIER, 2010, *Le pouvoir des territoires- essai sur l'interterritorialité*, Economica.

UE2 DISCIPLINAIRE COMPLEMENTAIRE (24H CM – 4 ECTS)

❖ DROIT

NICOLAS KADA

ROMAIN BOURREL

Institutions publiques

Ce premier semestre se concentrera sur les institutions publiques internationales, européennes, nationales et locales alors que le second semestre sera consacré à l'étude du pouvoir juridictionnel.

Les organisations internationales (ex : les institutions liées à l'ONU) seront abordées afin de comprendre leur création et leur fonctionnement dans le respect de la souveraineté de chaque Etat, alors que les institutions européennes permettront de comprendre le fonctionnement de l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen) et du Conseil de l'Europe à l'heure où ils sont décriés et parfois remis en cause.

Au niveau français, les institutions étatiques et locales seront traitées : d'une part, les institutions politiques et administratives nationales (ex : le Parlement français, le Gouvernement) qui restent aujourd'hui essentielles dans le cadre d'un état unitaire ; d'autre part, les institutions locales dont la place et l'importance ne cessent de croître sous l'effet des politiques de décentralisation. L'étude des institutions financières (ex : la Cour des comptes) ne sera pas détachée de ces préoccupations tant leur évolution accompagne parfaitement celle de l'environnement étatique et local dans lequel elles s'inscrivent.

Enfin, un approfondissement sur la régulation sera proposé autour de l'évolution des rapports administrations-administrés et des autorités de régulation des secteurs économiques et sociaux (ex : le Défenseur des droits, le Conseil supérieur de l'audiovisuel)

L'ensemble de ces institutions publiques seront abordées d'un point de vue dynamique et pratique.

Évaluation : examen terminal : épreuve orale

Bibliographie indicative

BOUDET (J.-F.), *Institutions financières publiques*, Larcier, 1^{ère} édition, avril 2013

DEVIN (G.) ET SMOUTS (M.-C.), *Les organisations internationales*, Armand Colin, 2011

JACQUE (J.-P.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Dalloz, 11^{ème} édition, 2016

KADA (N.) ET OBERDORFF (H.), *Institutions administratives*, Sirey, 8^{ème} édition, septembre 2016

SAINT-MARTIN (F.), *Le système institutionnel de l'Union européenne*, Gualino, 1^{ère} édition, mai 2016

VERPEAUX (M.), *Les collectivités territoriales*, Dalloz, 5^{ème} édition, septembre 2015

Plan du cours

Introduction

- La souveraineté : les organisations internationales

- L'Europe : les institutions européennes
- L'Etat : les institutions étatiques
- La régulation
- Le territoire : les institutions locales
- Les finances : les institutions financières

Conclusion

UE3 LANGUES (48H TD – 6 ECTS)

❖ ANGLAIS

JUDITH NELSON

VICKY BERNARD

The goal of this course is to improve linguistic skills through reading comprehension, listening comprehension, written expression and oral communication while providing an opportunity to enhance grammatical application, lexical richness, and phonetic ease.

Topics for study will reflect the major theme of this academic year: *Society and Territories*. How do the stakes involved in the natural and urban environments reflect contemporary society? To this effect, press articles and news videos will explore environmental ecology, the heritage sector in the UK, NGO activity on an international scale, among others.

Evaluation: continuous assessment (ex: comprehension of videos and press articles, group presentations, small-group debates etc.)

❖ LANGUE VIVANTE 2

UE 4 TECHNIQUE (36H TD – 3 ECTS)

❖ INFORMATIQUE APPLIQUEE

KEVIN SUTTON

Conception et édition de documents graphiques

Cet enseignement vise à donner les premières bases pour la prise en main de deux logiciels de la suite Adobe : Illustrator et In-Design. Le premier est un logiciel de dessin particulièrement utilisé pour réaliser des cartes, schémas et croquis ; le second est un logiciel de mise en page utilisé notamment en édition, qui offre de multiples possibilités. Le travail ne sera pas seulement technique, même si le temps en cours sera d'abord consacré à l'acquisition de compétences informatiques sur ces logiciels. Il s'agira, à travers la réalisation de productions graphiques, de réfléchir aux enjeux de l'expression et du discours graphique. L'évaluation portera sur une production graphique, mais au-delà sur la justification des choix de réalisation. La dimension sémiologique sera ainsi importante.

Il ne s'agira pas seulement de *savoir faire*, mais bien de *concevoir*, c'est-à-dire de définition d'un projet de réalisation et d'identification de choix pour conduire à bien ce projet. Le rendu prendra alors la forme d'une exposition sous In-Design des différentes étapes de réalisation de la production sous Illustrator.

Cet enseignement s'entend comme une première étape qui sera complétée par la pratique de SIG dans la suite du cursus.

Évaluation : contrôle continu : dossier

❖ INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

AURELIE FICHOT

ROMAIN VANEL

Après quelques rappels sur les questions de recherches documentaires vues l'année précédente, et toujours nécessaires, les étudiants travailleront sur les évolutions des méthodes et outils utilisés en SHS. Il s'agira de réfléchir aux nouvelles manières d'aborder les sciences humaines au XXI^e siècle. Nouveaux outils, sources et archives numériques, nouveaux modes de diffusion des sciences et des savoirs permettront de réfléchir de manière globale au concept d'humanités numériques.

Evaluation : contrôle continu et/ou exposé

❖ PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

SYLVIE DUVILLARD

CIO SUP

Evaluation : validation sur présence

UE5 OPTION (24H TD – 3 ECTS)

❖ SPECIALISATION : HISTOIRE, GEOGRAPHIE OU PHILOSOPHIE

Choisir dans les enseignements offerts en L2 histoire, philosophie et géographie sociale

UE6 DISCIPLINAIRES GÉOGRAPHIE SOCIALE ET PHILOSOPHIE (72H CM/TD – 14 ECTS)

❖ GEOGRAPHIE SOCIALE

SARAH MEKDJIAN

Critical urban studies

Occupy Wall Street” in New York City, Tahrir Square in Cairo, “Printemps Érablé” in Montreal, the “Umbrella Movement” in Hong Kong...have all in common to be contemporary social and political urban protests that took place in the centrality of major metropolises. Among the claims for social justice and democracy expressed by the protesters, a “right to the city”, in other words a right to live in fair urban environments, is rising around the globe. The role of global urban neoliberalism in the production of unequal cities is increasingly criticized, as well as dominant ideologies and urban policies such as multiculturalism, environmentalism or the model of competitive and creative cities. The aim of this course is to review some of the most influent critical theories about contemporary urbanization and urban production. We intend to familiarize students with the concept of “critique” in social sciences such as urban geography, sociology, economy and political science. Using several case studies of metropolises worldwide, we will try to envision what a “just city” could mean and how it could be implemented.

Évaluation : les modalités de contrôle de connaissances vous seront communiquées ultérieurement.

❖ PHILOSOPHIE

OLIVIER RAZAC

Une société de contrôle ?

Nous vivons dans un monde de nouvelles technologies, de dispositifs électroniques et informatiques, de communications à distance, de réseaux proliférants, bref dans un monde de plus en plus « virtuel ». Cela est devenu un lieu commun.

Mais comment évaluer cette « virtualisation » ? Signifie-t-elle, comme le mot semble le laisser penser, un allègement de notre rapport au monde, aux institutions, aux autres, à nous-mêmes ? N'est-elle synonyme que de rapidité, de fluidification, de plus de liberté et moins de contraintes ? C'est peu plausible.

Nous essaierons d'abord de préciser certains concepts qui peuvent nous aider à comprendre ces changements, en particulier autour des distinctions entre les modes d'exercice du pouvoir que sont la « souveraineté », la « discipline » et le « contrôle » à partir de Foucault et Deleuze.

Nous partirons ensuite de cas concrets de contrôle de l'espace. Premièrement de l'espace physique en procédant à une généalogie de la forteresse à la surveillance électronique en passant par le fil de fer barbelé. Nous verrons alors que cette virtualisation n'est pas une dématérialisation du pouvoir mais une potentialisation qui en démultiplie la puissance.

Deuxièmement de l'espace « virtuel » d'Internet, en nous intéressant au dispositif général de contrôle des « navigations » qui articule – 1. capture de masse des données (Big Data) – 2. profilage généralisé (politique, commercial, médical, sécuritaire etc.) – 3. rétroaction sur les probabilités des parcours individuels, en particulier design d'un espace Internet « personnalisé ». Nous verrons ici que ce qui se passe dans le « virtuel » a des effets tout à fait tangibles sur nos corps et nos vies quotidiennes.

Évaluation : contrôle continu sous forme de dossiers, d'explication de textes et/ou de questions de cours
Examen terminal : questions de cours, analyse de document

Bibliographie indicative

BENTHAM J., *Le panoptique*, Belfond, 1977 (livre épuisé, le mémoire de Bentham peut se trouver sur Gallica)

CARDON D., *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Le Seuil, 2015
CASTEL R., *La gestion des risques*, Editions de minuit, Le sens commun, 1981
DELEUZE G., « post-scriptum sur les sociétés de contrôle », dans *Pourparlers*, éditions de minuit, 1990
FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Gallimard/Seuil, Hautes Etudes, 2004
RAZAC O., *Histoire politique du barbelé*, Flammarion, Champs, 2009.

UE7 DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES (48H CM – 4 ECTS)

❖ DROIT

STEPHANE GERRY-VERNIERES
ROMAIN TINIERE

Le pouvoir juridictionnel en France

L'enseignement relatif au pouvoir juridictionnel a pour objet d'introduire aux étudiants le pouvoir de rendre la justice qui se distingue du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

La première partie de l'enseignement propose une **architecture générale** de l'ordre juridictionnel en distinguant l'ordre interne et l'ordre européen. Au sein de l'ordre interne, la présentation se fait autour de la *summa divisio* entre l'ordre administratif (juridictions à compétence générale : tribunaux administratifs, cours administratives d'appel et Conseil d'Etat ; juridictions à compétence spéciale : not. la Cour de des comptes) et l'ordre judiciaire (première instance : TGI, TI, Tribunaux de commerces, Conseils des prud'hommes, Juges d'instruction, Tribunaux correctionnels, Tribunaux de police, Cours d'assises ; en appel : cours d'appel ; Cour de cassation) et son dépassement (Conseil constitutionnel et Tribunal des conflits). Au plan européen, l'enseignement porte sur la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

La seconde partie est l'occasion d'envisager **des thèmes d'actualité** relatifs au pouvoir juridictionnel : la séparation des pouvoirs et la légitimité du juge, la loi Justice 21e siècle, la « crise » de la justice, la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), l'influence de la CEDH, le dialogue des juges, l'Etat d'urgence, notamment.

Évaluation : examen terminal : épreuve orale.

Bibliographie indicative

AZAVANT (M), DOUENCE (M), *Institutions juridictionnelles*, Dalloz, Cours, 3^e éd., 2017
DEBARD (T), GUINCHARD (S), VARINARD (A), *Institutions juridictionnelles*, Dalloz, Précis, 14^e éd., 2017
HOURQUEBIE (F), *Le pouvoir juridictionnel en France*, LGDJ, Systèmes, 2010
TAISNE (J-J), *Institutions juridictionnelles*, Dalloz, Mémentos, 2016

❖ ÉCONOMIE

FREDERIC COROLLEUR

UE8 LANGUE (24H TD – 3 ECTS)

❖ ANGLAIS

ROSE DAVIS

Justice and territories

Our English course this semester builds on the theme of justice, using a multi-disciplinary approach to gain insight into a present-day territorial issue. We begin by exploring certain aspects of justice through a

philosophical lens; then apply these concepts to the case of territorial reparation in post-colonial New Zealand. We will try to dispel any black-and-white vision of this phenomenon and come to a more nuanced assessment by taking into consideration both historical and current aspects of New Zealand society. The final part of the semester will be devoted to class debates on issues of justice chosen by the students.

Please note: a fictional film about New Zealand colonisation will be projected outside of class. All students are expected to attend.

Evaluation : 100% contrôle continu. 1 débat par groupes (50%) 1 exposé-débat (50%)

UE9 TECHNIQUE (36H TD – 3 ECTS)

❖ INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

AURELIE FICHOT

ROMAIN VANEL

En parallèle avec l'enseignement de philosophie, nous étudierons la question très actuelle des données sous différents angles. L'objectif est d'offrir aux étudiants une vision générale de la problématique des données, de leur ouverture et de leur utilisation par les différents acteurs.

Nous étudierons d'abord la production des données, à travers les exemples des objets connectés et de l'open data. Ensuite, nous analyserons l'utilisation de ces données par divers acteurs et aborderons ainsi les concepts de big data et de données de la recherche. Enfin, l'accent sera mis sur les données personnelles et leur protection.

Il s'agira donc d'aborder, à partir d'exemples concrets, la place et le rôle des données dans la société.

Evaluation : contrôle continu et/ou exposé

❖ INFORMATIQUE APPLIQUEE

XAVIER LONG

Traitement de données

Le cours permettra par l'utilisation de l'outil informatique (tableur, outil de réalisation cartographique, logiciel de présentation...) d'aborder les méthodes de traitement, d'analyse et d'utilisation des données statistiques. Il s'agira tout autant de maîtriser les techniques de base (statistiques mono et bi-variées), que d'en comprendre les intérêts et les limites, afin de construire une réelle capacité d'utilisation critique d'un outil omniprésent aujourd'hui.

Le cours s'adresse tout autant à des débutants, qu'à des étudiants de sciences humaines disposant déjà d'une expérience dans ce domaine, par son approche différenciée en matière d'objectifs individuels et son organisation autour d'un socle commun de notions et de méthodes présentées et expliquées en début de chaque séance.

Évaluation : les modalités de contrôle de connaissances vous seront communiquées ultérieurement.

Bibliographie : manuels d'introduction à la statistique (usages précisés en cours).

❖ TECHNIQUE DE COMMUNICATION ORALE

SYLVIE DUVILLARD

IRENE FAVIER

Évaluation : les modalités de contrôle de connaissances vous seront communiquées ultérieurement.

UE10 OPTIONS D'OUVERTURE (48H TD – 6 ECTS)

❖ SPECIALISATION HISTOIRE, GEOGRAPHIE OU PHILOSOPHIE

Choisir dans les enseignements offerts en L2 histoire, philosophie et géographie sociale

❖ OPTION (LANGUE POSSIBLE)

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH (cf. guide des options internes S2, en ligne en décembre), ou un sport, ou une langue, ou un ETC.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES SHA

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018

DOMAINE : SHS

DIPLOME : LICENCE **NIVEAU** : L1, L2

Mention : SCIENCES SOCIALES

Parcours-type :

L1 *Sciences Humaines Appliquées*

L2 *Sciences Humaines Appliquées*

L3 *Sciences Humaines Appliquées*

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : formation initiale formation continue

Modalités : présentiel ; enseignement à distance ; convention

alternance : contrat de professionnalisation ou apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/ 2016

RESPONSABLES DE LA MENTION : SYLVIE DUVILLARD, OLIVIER RAZAC

RESPONSABLES DE L'ANNEE : SYLVIE DUVILLARD, OLIVIER RAZAC

GESTIONNAIRE : NATHALIE LIAUD

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

Cette formation pluridisciplinaire a pour objectif d'analyser les mutations du monde contemporain et leurs enjeux économiques, sociaux, politiques et culturels. Elle est fondée sur les connaissances et les méthodes de la géographie, de l'histoire et de la philosophie. À ces trois disciplines de base s'ajoutent le droit, l'économie et la gestion ainsi que les langues (LV1 et LV2 obligatoires, un cours disciplinaire dispensé en anglais à chaque niveau de la licence). Par leur capacité à déchiffrer des phénomènes complexes, ces disciplines fournissent des éléments explicatifs sur les rapports de l'homme à la société et à l'environnement, et des outils de mobilisation des compétences personnelles des étudiants.

Les enseignements sont pensés en commun, les contenus s'enrichissent mutuellement, les méthodes convergent au service de l'analyse critique.

Article 2 : Conditions d'accès

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

*La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)
- divisés en 5 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)*

Volume horaire de la formation par année : L1 : 528 L2 : 480 L3 : 504

Article 4 : Composition des enseignements

*Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation (Tab. MCC)*

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : anglais:

Volume horaire : L1 : TD : 48h + 24 (autre langue à choix) L2 : TD : 48h + 24 (autre langue à choix)

obligatoire : S1 S2 + autre langue à choix, S3 S4 + autre langue à choix, S5 S6 + autre langue à choix

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__

Stage :

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) **en L2 mais crédité en L3**

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

non crédité

Durée : 3 semaines minimum (105h)

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : Pendant l'année universitaire de la L2 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en

vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- Rapport de stage : A remettre 3 semaines avant le jury de L2 de fin d'année

- Projets tuteurés : Néant

III – Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modes de contrôles

5.1 - Les modalités de contrôle

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances (Tab. MCC) joint.

5.2 - Assiduité aux enseignements

Aux cours :	Obligatoire
Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1^{er} semestre et le 15 février pour le 2nd semestre</u> .

Article 6 : Validation, compensation et capitalisation**6.1 – Règles générales d’obtention des UE, semestre, année**

Année	<p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$),- soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l’année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$),- soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n’est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l’étudiant n’est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par validation de chacun des matières qui la composent (note $\geq 10/20$),- soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l’UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Matières	<p>Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$</p>
Bonification	<p><u>Valorisation de l’engagement de l’él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l’él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</u></p> <p>Afin de valoriser l’engagement majeur qu’est être élu, l’université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d’assurer l’indépendance des él.u.es, cette bonification sera accordée à tous les él.u.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont él.u.es et/ou nommé.es. Elle n’est pas cumulable avec un ETC valorisant également l’engagement dans les instances de l’UGA.</p>
6.2 – Règle de progression	
Principe	<p>L’étudiant doit avoir acquis la L1 pour s’inscrire en L2 et les L1 et L2 pour</p>

	s'inscrire en L3.
6.3- Capitalisation des éléments :	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

IV- Examens

Article 7 : Modalités d'examen	
7.1 – Modalités d'examen	
Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 5 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 6 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p>
7.2 – Absences aux examens	
<p>En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.</p>	
Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>
Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) lors de la session de rattrapage se

	voient affecter un zéro à l'ET concerné. . * (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).
Article 8 – Organisation de la session 2	
Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).
Report de note de la session 1 en session 2	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières : - les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage.</p>

V- Résultats

Article 9- Jury :	
<p>Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. <i>Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.</i></p> <p>L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.</p> <p><u>Périodes de réunion des jurys de semestre :</u></p>	
Semestre 1 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine février	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine février	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Semestre 5 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine février	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
<u>Périodes de réunion des jurys d'année :</u>	
L1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Article 10 : Communication des résultats :	
Les résultats sont affichés sur l'ENT	
Article 11 : Redoublement	
Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être pris en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ; - un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation. <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.</p>
Article 12 : Admission au diplôme	
12.1- Diplôme final de Licence	
	<p><i>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</i></p> <p><u>Règle de calcul de la note de licence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - moyenne des notes des semestres 5 et 6
12.2- Règles d'attribution des mentions	

Mention	Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2 <i>Passable : >= 10 et < 12</i> <i>Assez Bien : >= 12 et < 14</i> <i>Bien : >= 14 et < 16</i> <i>Très Bien : >=16</i>
12.3- Obtention du diplôme intermédiaire	
DEUG	L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2. La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.
12.4- Délivrance du Supplément au diplôme	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 13 : Déplacements	
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.	
Article 14 : Etudes dans une université étrangère	
Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers	
<u>Etudiants sportifs de haut niveau :</u>	
En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.	
<u>Etudiants en situation de handicap :</u>	
Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).	
Article 16 : Discipline générale	
Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés. <u>Fraude aux examens et à l'inscription :</u> La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université. Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.	
Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation (si nécessaire)	
Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant	
Néant	

Pour 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.

Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences
Humaines

CONTACTS

SHA

Accueil / Sclarité : *RDC ARSH1*

Pôle Sclarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Pôle Sclarité L2-L3

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Chloé POUZERATTE 04 76 82 73 62

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de sclarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : *bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)*

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : *2ème étage ARSH1*

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON